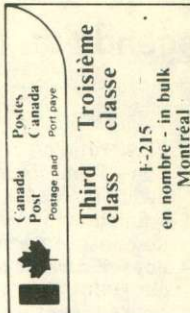




nouvelles csn

numéro 102

semaine du 3 au 9 février 1981



INFORMEZ-VOUS SUR VOS SYNDICATS

— **nouvelles csn** est un outil de communication qui veut faire circuler l'information. Faites-nous donc parvenir le plus souvent possible des informations sur ce qui se passe autour de vous. Les moyens à votre disposition : vos journaux syndicaux locaux que vous faites parvenir à **nouvelles csn** ou plus simplement le télex, qui relie tous les bureaux de la CSN entre eux et qu'on retrouve dans chaque conseil central. Et lorsque vous nous envoyez une nouvelle, n'oubliez pas ensuite de nous informer des développements. Et ne vous inquiétez pas du style, l'important, ce sont les renseignements que vous faites circuler.

LA CMT LANCE UN APPEL POUR LA RECONNAISSANCE DE SOLIDARITE RURALE

— La Confédération mondiale du travail (CMT), dont le président est Marcel Pépin, vient de demander au gouvernement polonais de reconnaître l'existence de **Solidarité rurale**, satisfaisant ainsi les revendications paysannes, condition essentielle à l'amélioration de la situation alimentaire dans le pays. La CMT déclare ensuite lancer cet appel pour le respect des accords de Gdansk en raison de sa position indépendante et non-alignée, sa seule attitude constante étant la défense des travailleurs.

□ □ □

LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX D'IBERVILLE DEMANDE LA CONCILIATION

— Après trois mois de négociations, plusieurs points importants sont toujours en litige, autant sur le normatif (ancienneté, horaire, essai, activités syndicales, vacances, etc.) que sur le salarial.

RADIO-CANADA NE VEUT PAS NÉGOCIER *** DES TRAVAILLEURS METTENT LEUR EMPLOYEUR EN FAILLITE *** CPCV VOLE \$ 1,2 MILLION***

Montréal, le 3 février 1981 — **L'APPUI AUX FORESTIERS SE CONTINUE** — Le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, vient de donner le coup d'envoi d'une pétition d'appui aux quelque 2500 travailleurs forestiers de la CIP de La Tuque, de la QNS de Baie Comeau et de la Donohue de Girardville au Lac Saint-Jean. Fustigeant ces trois compagnies de pâte et papier, le président de la CSN a donné un appui inconditionnel à ces travailleurs forestiers en grève depuis le début de l'été 1980. M. Rodrigue a rappelé que les compagnies de pâte et papier, majoritairement sous le contrôle d'intérêts multinationaux, ont depuis près de deux cent ans pillé les forêts du Québec et continuellement méprisé les travailleurs qui les ont enrichies. « *Ces compagnies, a-t-il déclaré, se conduisent chez nous exactement de la même façon que d'autres grosses compagnies et d'autres intérêts multinationaux le font dans les pays du tiers-monde : pillage des richesses naturelles, mépris envers les travailleurs et la population, exode des profits à l'extérieur des limites nationales.* » C'est pourquoi Norbert a demandé à la population de participer avec les travailleurs forestiers à la mise en marche de cette pétition à la grandeur du Québec. En voici la teneur :

Pour protéger les travailleurs forestiers d'aujourd'hui, et ceux qui prendront la relève demain, nous réclamons la disparition du système de travail à forfait (le travail à la pièce), responsable de nombreux accidents de travail et source d'injustice envers les travailleurs.

Pour protéger notre avenir collectif, et celui des générations à venir, nous réclamons le reboisement par les compagnies, ainsi que le réinvestissement chez nous des énormes profits réalisés au Québec par les compagnies de papier.

* * *

L'agenda du mouvement

février

- 2-3 **FESP** réunion du comité de coordination. Cette réunion devait d'abord avoir lieu les 26 et 27 janvier
- 4-6 **éducation** formation pour les officiers de conseils centraux.
- 13-14 **conseil central de Montréal** colloque sur l'information syndicale.
- 17 **conseil central de Montréal** soirée d'information sur l'utilisation des écrans cathodiques, à 19h30, au 1601, de Lorimier.
- 18 **FAS** conseil fédéral spécial portant principalement sur le droit de grève, à Montréal.
- 19-20 **FNSBB** réunion d'équipe élargie, à Québec.
- 23-24 **CSN** rencontre de l'exécutif de la centrale avec les salarié-e-s des services et des conseils centraux sur les propositions votées en congrès.
- 26 **soirée de solidarité** aux grévistes de Radio-Canada, au théâtre Arlequin, à Montréal.
- 26-27 **FNSBB** rencontre de l'équipe à Drummondville.

mars

- 3-6 **CSN** conseil confédéral, à Québec.
- 4 **conseil central de Montréal** assemblée générale, à 19h, au 1601, de Lorimier.
- 7 **conseil central de Montréal** manifestation de la journée internationale des femmes.
- 8 **condition féminine** journée internationale des femmes. Activités variées dans les régions.
- 14 **soirée de solidarité** en appui aux forestiers, à 20h, au gymnase du cegep du Vieux-Montréal, rue Ontario.
- 21 **colloque de l'ACEF**, à l'UQAM, à 10h.

LE CONSEIL CONFÉDÉRAL : DU 3 AU 6 MARS À QUÉBEC — Le conseil confédéral, qui devait se tenir du 25 au 27 février, a été déplacé du 3 au 6 mars en raison de la possibilité d'une commission parlementaire sur le droit de grève aux mêmes dates en février.

LES ACTIVITÉS DU 8 MARS — Une manifestation aura lieu le 7 mars à Montréal, où le 8, de midi à minuit, ce sera la grande rencontre de la journée internationale des femmes, au Pavillon Judith-Jasmin, à l'UQAM. Service de garderie sur place, à la garderie de l'UQAM, pavillon Hubert-Aquin, de 12h à 23h. Réservation: Ginette Dupaul, 286-2245.

17-19 mars :

COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LE DROIT DE GRÈVE — Cette commission parlementaire était d'abord prévue pour fin-février. N'oublions pas que des activités sont prévues dans le cadre de cette commission parlementaire :

- le 17 : actions locales (piquetages d'information sur les lieux de travail.
- le 18 : manifestations nationales, l'une à Québec, l'autre à Montréal.

Hauterive, le 3 février 1981 — LES TRAVAILLEURS FORESTIERS DE LA QNS INVITENT LA COMPAGNIE À DE VÉRITABLES NÉGOCIATIONS — Les travailleurs forestiers (CSN) à l'emploi de la QNS sur la Côte-Nord n'entendent pas se faire imposer de règlement mais veulent négocier. C'est le message on ne peut plus clair qu'ils ont fait parvenir à leur employeur : fini le temps des contrats imposés par une compagnie qui méprise le capital humain qui l'a enrichie. Le syndicat des forestiers veut donc négocier en priorité les salaires et les conditions de travail des préposés à la coupe du bois ainsi que l'ajustement au coût de la vie. Quant aux augmentations à l'échelle des salaires déjà offertes par la QNS dans son offre « finale », le syndicat serait prêt à l'accepter s'il y a de véritables négociations sur les autres points en litige.

Ça fait 100 jours qu'on attend Radio-Canada ne veut toujours pas négocier

Après 100 jours de grève, le SGCT attend toujours que Radio-Canada manifeste une volonté de négocier. La deuxième tentative de médiation entreprise par monsieur Guy De Merlis, nommé par le ministre du Travail, s'est avérée un échec retentissant.

Le SGCT se demande même pourquoi monsieur De Merlis a de nouveau convoqué les parties. Monsieur De Merlis avait en effet indiqué clairement au syndicat qu'il tiendrait une nouvelle séance s'il s'apercevait que Radio-Canada avait l'intention de modifier sa position. En effet, la balle était dans le camp de la Société, parce que lors de la première séance de médiation, le syndicat avait, pour sa part, fait des concessions importantes, conditionnelles à une réponse valable de Radio-Canada. Or, encore une fois, Radio-Canada est arrivée les mains vides, à l'exception d'une vague proposition sur les congés de maternité, dont il avait déjà été question au début de la grève.

Devant l'inutilité de la démarche de M. De Merlis, qui a abouti à un deuxième échec, le SGCT a le sentiment qu'il s'agit d'une futile opération de relations publiques. En conséquence, le syndicat des journalistes réitère sa demande en vue de la nomination d'un médiateur extérieur au ministère du Travail, dont l'indépendance et la liberté d'action ne feraient aucun doute.

Malgré la nécessité de préserver l'indépendance de Radio-Canada et l'intégrité de la fonction d'informer, le SGCT estime que l'irresponsabilité et l'incompétence manifestées par les dirigeants de la Société méritent un examen sérieux de la part des élus du peuple. Il appartient à ces derniers d'assurer une saine gestion des fonds publics. Au fil des ans, Radio-Canada est devenue un village dirigé par quelques notables qui ne rendent plus de comptes à personne. Leur but est de préserver leur pouvoir personnel et de le placer au-dessus de toute autre considération, y compris le droit du public à l'information et les nobles idéaux qu'ils ont défendus au cours des années 60. De plus, la moindre action syndicale à l'intérieur de Radio-Canada est perçue par ces gens comme une menace à leur empire.

Actuellement, au lieu de chercher un règlement par la négociation, Radio-Canada consacre toutes ses énergies sur le plan juridique à obtenir des injonctions, à poursuivre des membres du SGCT pour outrage au tribunal, à transformer son édifice en forteresse et à entretenir un climat de tension chez les autres employés. Des milliers et des milliers de dollars ont été consacrés à ces opérations depuis le début de la grève des journalistes, opérations qui n'amèneront jamais un règlement de la grève.

Syndicat général du cinéma et de la télévision

Sept-Iles, le 4 février 1981 — **LES EMPLOYÉES DU ZELLERS DE SEPT-ILES MARQUENT DES POINTS** — Deux mois et demi après l'annonce officielle de la fermeture, le bureau régional de l'assurance-chômage, à Montréal, vient de rendre une décision quant à la date de fermeture du magasin Zellers à Sept-Iles. Ces « messieurs » de l'assurance-chômage ont décidé de mettre fin à l'inadmissibilité des travailleur(euse)s de Zellers à compter du 30 novembre 1980.

Quant au ministre du Travail, Pierre Marois, il a indiqué par l'intermédiaire du député du coin, que le ministère n'a pas l'intention de faire appliquer sa loi sur les fermetures dans le cas de Zellers, prétextant que la fermeture est consécutive à un conflit de travail (de toute façon c'est une loi pourrie).

Le boycottage et les pressions qui ont été exercées un peu partout en province portent fruit. Le « boss » vient en effet de sortir de sa tanière et se dit prêt à négocier une « sorte de protocole de fermeture ». Par contre, les travailleur(euse)s de Zellers en veulent un « vrai » protocole.

La lutte pour leur droit au travail continue.

Chicoutimi, le 4 février 1981 — **RADIO CKPB : LES EMPLOYÉ-E-S ET LEUR SYNDICAT ACCULENT LEUR EMPLOYEUR À LA FAILLITE POUR RÉCUPÉRER LEUR DÛ** — 14 travailleurs et leur syndicat viennent de déposer une requête de mise en faillite de leur employeur au Palais de Justice de Québec. C'est la première fois au Saguenay qu'un syndicat et des employés requièrent eux-mêmes de mettre leur employeur en faillite. Ce geste ultime posé par les travailleurs de CKPB, la station radiophonique de Ville de la Baie, vise à récupérer des sommes dues totalisant \$ 92 773, 18, auxquelles peuvent s'ajouter dans les jours qui suivent des réclamations additionnelles de plus de \$ 20 000. Ces sommes dues comprennent les salaires, les indemnités de licenciement et les vacances. CKPB a fermé le 23 janvier, sans préavis. Le syndicat, pour sa part, réclame des arriérés de cotisations syndicales de même que les cotisations qu'aurait dû verser CKPB pour maintenir le régime de prévoyance collective de ses employés. Le syndicat n'a pas fermé la porte à d'autres procédures et a reçu l'assurance de la Fédération nationale des communications (CSN), à laquelle il est affilié, de n'épargner aucun recours pour récupérer de CKPB et de son propriétaire, Me Gerald Champagne, les sommes qui leur sont dues.

Valleyfield, le 9 février 1981 — **NON SATISFAITE DE LES TUER, CPCV VOLE MAINTENANT SES TRAVAILLEURS** — Les travailleurs syndiqués de CPCV, de Valleyfield, qui ont vu trois des leurs mourir dans une explosion l'an dernier, viennent maintenant d'accuser la compagnie de leur avoir volé plus de \$ 1,2 million. En effet, depuis la saisie des actifs de CPCV par le Trust Général du Canada, les nouveaux administrateurs avaient omis de faire les paiements suivants : cotisations syndicales (\$ 9500), fonds de pension (\$ 493 000), assurances collectives (\$ 143 000), obligations d'épargne du Canada (\$ 30 000), vacances (\$ 450 000), congés flottants (\$ 30) et ristourne d'assurance-chômage (\$ 15 000). De plus, les familles des trois travailleurs décédés le 26 août dernier et le 25 décembre sont menacés de perdre \$ 250 000. Les travailleurs de CPCV sont en moyens de pression pour récupérer ces montants d'argent.

DU CÔTÉ DE L'ORGANISATION — Plusieurs groupes de travailleurs ont déposé des requêtes en accréditation en cette dernière semaine : les neuf travailleurs de la Compagnie d'extermination de Montréal, les 90 représentants de Loto-Québec, les 15 travailleurs de International Shoes Machine ainsi que les 11 travailleuses et travailleurs de la garde-rie communautaire de Verdun.

DU THÉÂTRE SUR LES LUTTES ET LE DROIT DE GRÈVE — Le théâtre de la petite justice a monté

une pièce sur les luttes des travailleurs et le droit de grève intitulée **la Bascule**. Les syndicats ou groupes qui désireraient voir la pièce peuvent communiquer avec Pierre Leyraud à (418) 527-4658 ou Andrée Condamine et Martine Michaud à (418) 667-5100, poste 113.

PREMIÈRES CONVENTIONS DANS LE TEXTILE — Les travailleurs et travailleuses de la production et de bureau du

Culottier de Batiscan ainsi que ceux et celles de la tannerie Bouchard, de St-Roch-des-Aulnaies. À Batiscan, une grève de treize jours a été nécessaire pour débloquer la négociation.

DEUX NOUVEAUX JOURNAUX LOCAUX — Deux syndicats du conseil central du Haut-Richelieu

viennent de publier leur premier numéro de journal syndical. Il s'agit du syndicat du centre d'accueil de Laprairie (**La bastringue**) et du syndicat des travailleurs en aviculture d'Iberville (**le journal**). C'est toujours un plaisir de voir des journaux naître.

MISES À PIED CHEZ VENTILATEUR VICTORIA — Lors des trois derniers

mois, plus de 53 travailleurs ont été mis à pied chez Ventilateur Victoria, à Victoriaville, une autre région où le droit au travail est de plus en plus à l'ordre du jour.

□ □ □

MANIFESTATION CONTRE LA RÉGLEMENTATION DANS LES GARDE-RIES — Le gouvernement vient d'émettre

des réglementations concernant les garderies, par lesquelles il permet l'existence des garderies privées, institutionnalise la garde en milieu familial et régit le personnel des garderies. Il n'est de plus aucunement question d'une aide financière accrue de la part du gouvernement. Ce projet de réglementation ne répond donc aucunement aux besoins des garderies sans but lucratif.

Thetford-Mines, le 6 février 1981 — LES TRAVAILLEURS DE FOURNIER STEEL WORKS ACCEPTENT LES DERNIÈRES OFFRES PATRONALES — Réunis en assemblée générale le 2 février, les travailleurs de Fournier Steel Works ont accepté, dans une proportion de 61 % les dernières offres soumises par leur employeur, Renaud Fournier. Le retour au travail est cependant conditionnel à la signature du protocole de retour au travail, qui achoppe sur le respect de l'ancienneté dans l'ordre de rappel au travail. Ce groupe de travailleurs est en grève depuis le 26 février 1980 et fait face à un employeur des plus anti-syndicaux. Leur lutte leur aura permis d'uniformiser les salaires pour un même classement, d'améliorer la procédure de griefs et de faire naître une force syndicale réelle chez plusieurs travailleurs.

* * *

Montréal, le 9 février 1981 — LES TRAVAILLEURS DE L'ENTRETIEN DU MÉTRO MONTRÉALAIS DÉNONCENT LES RISQUES POUR LES USAGERS — Après avoir publié trois dossiers sur la sécurité-santé à la CTCUM au cours des quatre dernières années, les travailleurs de l'entretien de la commission de transport viennent de dénoncer les risques encourus, pour les usagers, dans le métro. Ils ont utilisé, pour leur démonstration, l'accident survenu le 10 janvier dernier à la station George-Vanier, au cours duquel trois wagons ont été complètement détruits dans un incendie et où, par chance, on n'a eu à déplorer aucun mort ni aucun blessé. Pourquoi une dénonciation? Principalement parce que les incidents mécaniques, dans le métro, sont traités en amateur : il n'y a, en effet, aucune équipe d'urgence d'entretien dans le métro montréalais et les incidents sont jugés visuellement par les opérateurs de métro. D'où des incidents comme l'incendie du 10 janvier. L'administration de la CTCUM, cependant, refuse d'entendre le syndicat des travailleurs de l'entretien sur les correctifs à apporter : cela ne relèverait pas de la compétence des travailleurs de l'entretien!

Le Syndicat du transport de Montréal (employés des services d'entretien) CSN dénonce cette attitude de la CTCUM et refuse d'être complice avec eux, qui par leur agissement, mettent en danger la vie de plusieurs milliers de travailleurs qui utilisent le métro. Le syndicat exige, quant à lui, le droit d'enquête l'accessibilité à tous les rapports concernant la sécurité dans le métro de même que la formation d'équipes spéciales pour intervenir rapidement et cela, en tout temps. De plus, le syndicat exige que le nombre de dépanneurs en tunnel, affectés aux nombreuses avaries qui surviennent chaque jour, soit augmenté afin d'éviter des risques qui pourraient entraîner des pertes considérables. Il dénonce l'utilisation par la CTCUM de personnel non qualifié pour détecter ces troubles, c'est-à-dire les surveillants, chefs de train, régulateurs qui sont d'anciens chauffeurs d'autobus et qui n'ont aucune connaissance en mécanique, en électronique et en électricité.

* * *


DEMANDE DE RENCONTRE AVEC LE PREMIER MINISTRE — Le syndicat des travailleurs d'Abitibi-Price, à Kénogami, a demandé à rencontrer le premier ministre Lévesque lors de sa venue au Saguenay, le 11 février. Le syndicat des travailleurs forestiers de Girardville a fait la même demande puisque le même jour, le premier ministre se rendra à Roberval, au Lac Saint-Jean.


GRÈVE AU CENTRE HOSPITALIER COOKE — Les deux syndicats du CH Cooke ont voté la grève générale illimitée le 5 février dernier. Le litige porte principalement sur l'implantation du PRN (minutages des actes infirmiers), la suspension du président du syndicat des employé-e-s généraux, des avis disciplinaires aux officiers syndicaux, refus de libérations syndicales, abolitions de postes en plus de nombreux griefs et de difficultés dans les négociations locales.

FERMETURE À MARSOUI — L'usine Bobois, de Marsoui, en Gaspésie, ferme ses portes. Cela implique la perte de travail pour plus de 500 personnes, dont 120 syndiqués CSN à l'usine même. Il s'agit évidemment d'une catastrophe pour la région.

CE
QU'IL
FAUT
SAVOIR

POUR LUTTER CONTRE
**LES DIFFICULTÉS
FINANCIÈRES**
EN TEMPS
DE GRÈVE



SOLIDARITÉ 
CSN

DISPONIBLE À LA CSN — Le service d'action politique de la centrale vient de publier **Les difficultés financières en temps de grève**, une brochure utile disponible à la CSN, 1601, de Lorimier, Montréal.